

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCATION

Datee	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Attribution du marché de
réalisation du Schéma
Directeur d'Assainissement

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD Vice-Président en charge de l'Environnement, informe les membres du Conseil Communautaire, que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21/09/2021 pour étudier l'analyse des offres, rédigée par le bureau d'études CADEN, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la CDC, dans le but d'attribuer le marché du Schéma Directeur d'Assainissement.

Budget 2021	
Assistant à Maîtrise d'ouvrage	Bureau d'études - CADEN 30 000 €
Prévision budgétaire 2021	400 000 €
Subventions	AESN – 80 %

Pour rappel, cette étude se déroulera sur l'intégralité du territoire de la CDC, sur une durée d'environ 20/24 mois à compter de la notification du premier Ordre de Service. Le financement de cette dernière impactera donc le budget Assainissement Régie et le budget Assainissement Affermage. Afin de répartir la dépense entre les budgets, une clé de répartition, basée sur le nombre des abonnés, a été sélectionnée. Sur cette base 25 % des dépenses seront refacturées au budget de la Régie par le budget Affermage et 25 % des subventions lui seront reversées.

Lors de la phase de candidature, les candidats présentent un dossier récapitulatif leur expérience et leur compétence dans le domaine. 4 candidats ont proposé leur dossier. Ces 4 candidats ont été autorisés à présenter leur offre suite à cette première phase :

- SAFEGE SUEZ CONSULTING
- ARTELIA
- IRH CONSEILS
- EGIS EAU

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Critères de jugement des offres :

Qualité de l'offre technique :	60/100
➤ Méthodologie proposée : <i>Phase 1</i> 7/100 <i>Phase 2 + TO 2</i> 7/100 <i>Phase 3</i> 5/100 <i>Phase 4</i> 6/100 <i>Phase 5</i> 8/100 <i>TO1</i> 2/100 <i>TO2</i> 2/100 <i>Qualité du planning</i> 3/100	
➤ Adaptation de l'offre / Reformulation du projet traduisant sa bonne compréhension	10/100
➤ Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées, avec répartition des tâches de chacun	5/100
➤ Cohérence du prix : rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants (incluant leurs coûts journaliers) et par éléments de missions, et sur la base de la qualité de la justification fournie	5/100
Prix	40/100

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210930-2021-09-30-166-DE
Date de télétransmission : 08/10/2021
Date de réception préfecture : 08/10/2021

Suite à la présentation de leur offre, les 4 candidats ont été autorisés à entrer en phase de négociation.

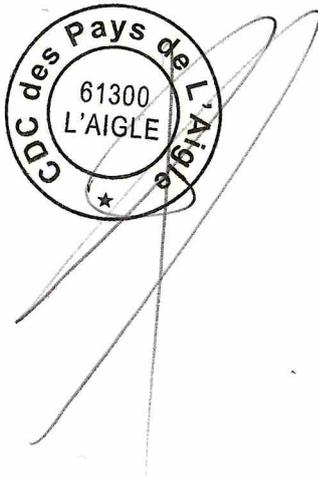
Conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 septembre 2021, a décidé d'attribuer le marché de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement au bureau d'études SAFEGE SUEZ CONSULTING.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 21 septembre 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de réalisation du schéma directeur d'assainissement avec le bureau d'études SAFEGE SUEZ CONSULTING pour un montant de 634 249.05 € HT soit 761 098.86 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs.
- **VALIDE** la clé de répartition budgétaire entre le budget affermage et le budget régie.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.